




Délibération N°03_2023

Votée le 23 février 2023

Objet : Sentier interprétation du Gué Giraud – Convention avec la mairie de Saint Junien

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 
ID : 087-200024743-20230223-D03_2023-DE

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 23 février à 18h20, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 10 février 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle Yves Montand à Aix-sur-Vienne et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Patrick ROBERT, Loïc GAYOT, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Gérard BOUCHETEIL, Francis PONTEGNIE (x2)

Mr Patrick COTTAZ

Présents en visioconférence : M. David COUEGNAS, Jean-Luc CELERIER, Antony THEYS, Pascal CLUZEAU, Bruno CHAPLOT (x2), Ludovic PERUCAUD, Mmes Marie LAPLACE (x2), Nicole DUPIN, Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Jean DUCHAMBON à Pascal CLUZEAU

Excusés : Mrs Christian VIGNERIE, Richard SIMONNEAU, Christian DESROCHE, Jean-Pierre GRANET, Philippe JANICOT, Emilie RABETEAU, Jean-Pierre PATAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick ROBERT

Par la délibération n°30/2022 du 4 juillet 2022, le comité syndical a validé le lancement de la consultation publique et les demandes de subventions pour le projet d'aménagement du sentier d'interprétation du gué Giraud à Saint Junien.

Pour rappel, ce projet de sentier d'interprétation continue d'alimenter le réseau de sites à vocation pédagogique dans des rayons proches des secteurs plus urbains et facilement accessibles aux écoles et collèges (site de mayéras, ile de chaillac).

Ce projet viendra clore l'ensemble des engagements communs entre la commune et le Syndicat concernant le devenir du site du barrage du gué giraud sur la Glane.

Pour l'exécution de ce projet sur des parcelles communales et formaliser l'engagement de la commune à participer à son financement, il convient de formaliser une convention de partenariat dont le projet est proposé en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°30/2022 du 4 juillet 2022 relatives au projet de sentier d'interprétation du gué Giraud sur la Glane à Saint Junien

Vu les statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Ayant entendu le projet de convention proposé par le Président

Après avoir délibéré le comité syndical :

DECIDE

Article unique : Signature de la convention de partenariat avec la mairie de Saint Junien

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec M. le Maire de Saint Junien pour l'aménagement du sentier d'interprétation sur le site du Gué Giraud

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 23/02/2023

Le Président,

Philippe BARRY

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 18	
Votants : 19	
Pour : 19	Contre :
Abstention :	Publication ou Notification le :